



## SYNDICAT CGT de POINT P MBM

19 place St Sernin, 31070 TOULOUSE Cedex 7

Courriel : [contact@cgtpointpmbm.fr](mailto:contact@cgtpointpmbm.fr)

Sites Internet : [www.cgtpointpmbm.fr](http://www.cgtpointpmbm.fr) et celui de la branche distribution

Saint-Gobain <http://cgtstgobainbatiment.blogspot.fr/>

## PROCHAINES NEGOCIATIONS DANS L'ENTREPRISE

### • *Organisation des nouvelles élections*

Syndicats et direction ont démarré les négociations en vue d'un nouveau protocole d'accord préélectoral. La délégation CGT fait le maximum pour que les élections se déroulent dans de bonnes conditions, que le vote des salariés soit respecté et que vous retrouviez dès que possible des élus au CE et des Délégués du Personnel.

Et vous pouvez toujours faire appel à un(e) délégué(e) syndical(e) pour vous assister si vous êtes par exemple convoqué à un entretien préalable.

### • *Salaires et avantages sociaux*

Chaque année ont lieu ce qu'on appelle les NAO (négociations annuelles obligatoires). La délégation CGT soumet à votre avis les revendications suivantes : **augmentation générale des salaires, prime d'ancienneté au-delà de 15 ans, revalorisation de la prime de vacances, chèque déjeuner, 13<sup>ème</sup> mois, revalorisation des frais de repas et de la prime panier, réduction du temps de travail à 32 heures hebdo pour les plus de 50 ans comme reconnaissance et réparation de la pénibilité ainsi que des congés supplémentaires, jours d'absences payés pour enfants malades ... Nous comptons demander aussi le maintien des emplois, l'arrêt de tous les projets d'externalisation (sous-traitance, transfert) en cours ou à venir.**

### • *35h et organisation du temps de travail*

L'accord de 2006 ayant été dénoncé par la direction, des négociations ont démarré sur les 35h.

**Le projet actuel de la direction prévoit l'annualisation du temps de travail, c'est-à-dire :**

- 1607 heures sur l'année avec une moyenne de 35 heures par semaine,
- 44 heures hebdomadaires en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives,
- un horaire sur 5 jours et demi maxi (voire 6 si besoin pendant 3 semaines consécutives),
- les heures supplémentaires entre 36 et 42h alimenteraient un compteur annuel,
- le calendrier de semaines, jours et heures de travail établi pourrait être modifié avec, dans certains cas, un délai de prévenance limité à 24h ...

**L'annualisation du temps de travail permet aux directions de moduler la présence des salariés en fonction de l'activité et donc d'augmenter la productivité, supprimer des postes, accroître les heures supplémentaires sans les payer ou sans possibilité de récupération dans un délai raisonnable pour les salariés.**

**Cette organisation du temps de travail a des conséquences néfastes sur la santé et la sécurité des travailleurs et sur leur vie personnelle et familiale.**

**Pour toutes ces raisons, la CGT y est opposée et estime que l'organisation du temps de travail actuelle et les efforts des salariés offrent suffisamment de « souplesse ».**

**Enfin, nous voulons que ces négociations se fassent AVEC VOUS ET POUR VOUS.**

Comme il s'agit de notre temps de travail, à l'agence, à l'usine, à la centrale, à la carrière, dans le camion, au bureau, nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-dessous, de façon anonyme si vous le souhaitez, et de le retourner au syndicat. Vos réponses seront utiles pour travailler le nouveau dossier du temps de travail en tenant compte de vos aspirations et de votre intérêt. Elles ne seront pas diffusées à la direction.

## Votre avis sur les 35h et l'aménagement de votre temps de travail

Vos réponses sont à retourner à : syndicat CGT de la MBM, 19 place St Sernin, 31070 Toulouse  
Ou par courriel : [contact@cgtpointpmbm.fr](mailto:contact@cgtpointpmbm.fr) Téléphone Emma 06 08 82 67 58

Etes-vous à 35 h par semaine  ou 35h en moyenne par cycle  ou 39h avec des jours d'ARTT

Comment est réparti votre temps de travail sur la semaine (en nombre de jours ou demi-journée)

.....

Nombre de semaines par cycle ..... Durée mini, maxi de chaque semaine du cycle .....

Travaillez-vous en horaires décalés (travail en équipe, 2x8, de nuit) oui  non

Quels sont vos horaires de travail et comment est rémunéré le travail en horaire décalé, de nuit ...etc.

.....

.....

Avez-vous chaque semaine 2 jours de repos consécutifs oui  non

Que se passe-t-il si votre jour de repos ARTT tombe un jour férié.....

Vous demande-t-on de modifier vos horaires, de venir travailler alors que vous êtes en repos ou RTT

oui  non  rarement  parfois  assez souvent

Avez-vous fait des heures supplémentaires en 2014 et combien .....

Comment et par qui sont-elles pointées et suivies .....

.....

Ont-elles été payées ou récupérées en repos avec les majorations .....

Vos horaires de travail vous conviennent ils, sont-ils conciliables avec votre vie familiale et personnelle oui  non

Sinon pourquoi, que faudrait-il améliorer selon vous et quels sont vos souhaits

.....

.....

.....

.....

Les effectifs sur votre lieu de travail sont-ils suffisants pour faire le travail oui  non

Nom ..... Prénom ..... Lieu de travail .....

Téléphone ..... Adresse mail .....

Emploi ..... Coefficient de classification ..... Ancienneté .....